



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 132-2023 P**
Séance du 12 décembre 2023

PROJET DE DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F destiné au festival Antigél

- Vu le lien entre la commune de Plan-les-Ouates et le festival Antigél,
vu l'importance qu'a cet évènement dans toutes les communes genevoises,
vu les difficultés financières rencontrées par le festival lors de la dernière édition,
vu les efforts faits par le festival pour réduire ses charges et trouver des solutions de compensation,
vu le déficit important du festival Antigél en 2023,
vu l'exposé des motifs EM 132-2023, de novembre 2023

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 47 000 F, destiné à couvrir le déficit actuel pour le festival Antigél 2023.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 en dépense supplémentaire sur le compte 32.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 132-2023

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit budgétaire supplémentaire pour le
financement d'une subvention pour le festival Antigél
2023**

47 000 F

Plan-les-Ouates – novembre 2023

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Le Festival Antigél est l'un des grands événements culturels du Canton se déroulant tous les mois de février et en est à sa 13^e édition. Ce festival a la particularité d'être un événement soutenu par l'ensemble des communes. Il s'agit d'un festival du Canton qui touche un très grand nombre de personnes (55'000 pour l'édition 2023). Il englobe toutes les disciplines artistiques et collabore avec de nombreuses associations. Une de ses particularités est sa volonté d'explorer le territoire du canton de Genève par la mise en valeur de lieux inhabituels pour ses événements, tels que des parkings souterrains, des bâtiments de voirie, des écoles, des chantiers de serres agricoles en plus des salles conventionnelles. Il a par exemple investi les bulles du tennis club de Plan-les-Ouates pour une lecture performative cette année. Ce festival attire une grande diversité de public, de tous âges. Sa programmation met en avant des productions locales ou émergentes aux côtés de têtes d'affiche et artistes confirmés. Antigél a également à cœur de cibler des problématiques sociétales pertinentes à chaque édition en étudiant le contexte actuel dans le but de toucher et d'engager les publics concernés par ces enjeux, tels que la crise climatique ou la vie des jeunes dans les quartiers et les tensions urbaines qui en découlent.

Le Festival Antigél est également connu sous le nom de "festival des communes" en raison de sa présence sur l'ensemble du territoire genevois, ainsi qu'en France voisine. Il est également financé en grande partie par les communes et l'Association des Communes Genevoises, Plan-les-Ouates étant la Commune porteuse du festival.

2. Déficit financier du festival Antigél

L'édition 2023 a enregistré un déficit de 143'000 F sur un total de charges de 3'149'905 francs suisses.

Les causes sont les suivantes :

- Augmentation des coûts dû à l'inflation notamment au niveau des cachets des compagnies, des transports et des frais d'hébergements des artistes.
- Baisse des recettes de son lieu Central Express Bar par rapport aux années précédentes car l'emplacement trouvé avec peine et en dernière minute, grevé pour la première fois d'un loyer, ne permettait pas une pleine exploitation nocturne en raison d'horaires et d'une jauge limitée.
- Diminution de leur soutien financier de la part de plusieurs bailleurs potentiels, qu'il s'agisse de subventions publiques, de fondations privées ou de sponsors par rapport aux années précédentes.
- Problématiques structurelles pour l'organisation des 92 événements culturels et sportifs dans 23 communes durant 29 jours.

Cette situation financière négative met le futur du Festival Antigél en danger malgré les solutions mises en place pour y pallier. Un audit a été d'ailleurs demandé. Pour l'édition 2024 il a ainsi fait des efforts de réduction de frais de fonctionnement et pris la décision de diminuer le nombre de projets dans le but de réduire les charges de 10%. De plus, il a obtenu des fonds et subventions supplémentaires de la Fondation Wilsdorf et de la Ville de Genève. En parallèle, il est en discussion avec le Canton, la Ville de Genève et l'ACG pour pouvoir bénéficier d'une convention ou de subventions plus pérennes.

Malgré ces efforts, le festival présente un déficit de 47 000 F. Il a donc sollicité les communes pour obtenir une subvention exceptionnelle visant à réduire ce déficit.

3. Budget

Le crédit budgétaire complémentaire demandé est de 47 000 F.

Cette subvention exceptionnelle permettra de combler le déficit de 2023, afin que le festival puisse partir sur des bases saines pour sa prochaine édition.

4. Contrepartie

En contrepartie, la Commune propose que le festival Antigél renforce son engagement envers Plan-les-Ouates lors des prochaines éditions et participe activement aux célébrations du 175^e anniversaire de la Commune.

5. Annexe

La demande de subvention exceptionnelle envoyée par le Festival est à retrouver en dernière page de ce document.

SC/CB#154419

Vu par :		ML		A traiter par (original) :						SC	
Cc:	FM	XM	MR	CK	CM	RH	SAG				
SASJ	SC	SCA	SDS	SEE	SF	SPE	SPM				
Remarques :		<input type="checkbox"/> AR		<input type="checkbox"/> Ech:							

Monsieur Xavier Magnin
Conseiller administratif
Mairie de Plan-Les-Ouates
Rte des Chevaliers de Malte 3
1228 Plan-les-Ouates

Vernier, le 2 novembre 2023

Concerne : Demande exceptionnelle d'une subvention complémentaire pour 2023

Festival Antigél
Rte du Bois-des-Frères
51A
1219 Le Lignon

www.antigel.ch
info@antigel.ch
+41 (0)22 732 27 18

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Xavier Magnin,

Par la présente, nous vous transmettons le bilan financier de l'édition 2023 du Festival Antigél et sollicitons votre commune pour une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de CHF 10'000.-.

Cette 13^{ème} édition a été un grand succès artistique et social. La manifestation s'est déployée durant 29 jours dans 23 communes avec 92 événements culturels et sportifs qui ont réuni un public intergénérationnel et hétéroclite de près de 55'000 spectateur-ric-e-s. Le Festival a connu une importante couverture médiatique, dont vous trouverez la revue de presse sur notre site Internet.

Nous en profitons pour réitérer nos remerciements pour votre soutien lors du projet Made in Antigél «Bubble Dream », réalisé à la Bulle de tennis le 18 février et qui a remporté un joli succès, et le concert de l'artiste Arnaud Rebotini à la Fondation Partage.

Lancée avec un résultat prévu à l'équilibre, cette édition 2023 se solde par une perte de CHF 143'000.-. Cette situation financière négative met le Festival en danger pour son avenir, malgré nos efforts pour réduire nos frais de fonctionnement qui impactent l'équipe et la programmation à venir. Cette perte relève de plusieurs facteurs.

Antigel a obtenu en 2023 moins de produits que prévu, équivalant à CHF 160'000.-. En effet, plusieurs bailleurs pressentis, que ce soient des subventionneurs publics, des fondations privées ou des sponsors, n'ont pas accordé de financements pour les projets du Festival en 2023. Ainsi, Antigél n'a pas pu compter sur les soutiens de l'Office Fédéral de la Culture, de la Fondation Meyrinoise du Casino, de la Fondation Ernst Göhner et de divers sponsors, qui avaient répondu favorablement lors des éditions précédentes.

ANTIGEL

De plus, Antigél n'a pas atteint son objectif de recettes propres, soit CHF 40'000.- au Central Express Bar (le lieu central). En 2023, faute d'avoir trouvé un lieu adapté, Antigél a opté pour un espace avec une capacité fortement restreinte engendrant un changement de concept et de modèle de financement pour pouvoir proposer aux jeunes une offre culturelle nocturne de qualité. En raison de la limitation de la jauge et de l'horaire de fermeture, le lieu central est déficitaire.

En outre, les charges ont augmenté de CHF 130'000.-, aussi bien les frais de personnel que les frais artistiques. Depuis 2020, les charges salariales ont accru de CHF 100'000.-. Trois postes clés ont été stabilisés pour pallier la perte de compétences et de savoir-faire des équipes (responsable communication, responsable production, assistant administratif/RH). Les charges artistiques, principalement les cachets des artistes et les voyages, ainsi que les coûts d'exploitation (matériel technique, transport local, hébergement, etc.) ont également augmenté de CHF 30'000.-, en raison entre autres de l'inflation générale, notamment dans le milieu culturel.

Pour résoudre cette situation, nous avons sollicité une fondation privée genevoise et la Ville de Genève pour des subventions et fonds supplémentaires et avons obtenu CHF 96'000.-. Il nous reste donc à combler **CHF 47'000.- pour 2023**. Afin de pouvoir engager la nouvelle édition à l'équilibre, nous sollicitons l'ensemble des communes pour un soutien exceptionnel et demandons une subvention complémentaire de votre commune de CHF 10'000.-.

Nous mettons actuellement des mesures en place pour l'édition 2024 dans le but de réduire les charges de 10%, ce qui correspond à une diminution du nombre de projets ainsi que, dans tous les secteurs, à une réduction des coûts. En parallèle, une demande de subventionnement pérenne est en cours auprès du Canton dans le cadre de la nouvelle loi sur la culture (LPCCA). Il est également prévu de discuter de l'établissement d'une convention entre le Canton, la Ville de Genève et l'ACG.

En remerciant vivement la commune de Plan-les-Quates pour son soutien fidèle au Festival Antigél et pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller administratif, cher Xavier Magnin, l'expression de nos sincères salutations.



Thuy San Dinh
Cofondatrice et codirectrice